

N° CP **52/22-07**  
Séance du **13 AVR. 2007**

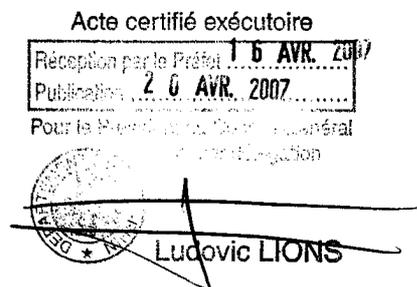
**LOCATION DE GARAGES POUR L'ESPACE SOLIDARITE FONDERIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

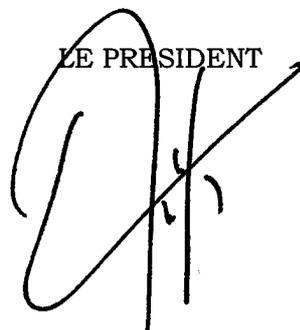
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5e/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention de mise à disposition à long terme au profit du Département de 6 garages appartenant à MULHOUSE HABITAT, dont le projet est annexé au rapport.
- ❖ Autorise la signature de cette convention.
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant total annuel prévisionnel de 3103,20 €, sera inscrite au budget primitif 2008 du Département et suivants, au chapitre 011, nature 6132 fonction 50, enveloppe 668.



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions